

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000902-185

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

ROXANNE DUCHARME

Demanderesse-représentante

– et –

TOUTES LES PERSONNES RESIDANT AU QUEBEC QUI ONT, A TITRE D'USAGERS, FOURNI DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS A UBER COLLECTES, DETENUS, CONSERVES ET UTILISES PAR UBER ET COMMUNIQUEES ET/OU RENDUS ACCESSIBLES DE FAÇON NON AUTORISEE A UN TIERS, ET CE, EN DATE D'OCTOBRE 2016

Le sous-groupe d'usagers / Demandeurs

– et –

TOUTES LES PERSONNES RESIDANT AU QUEBEC QUI ONT, A TITRE DE CHAUFFEURS, FOURNI DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS A UBER COLLECTES, DETENUS, CONSERVES ET UTILISES PAR UBER ET COMMUNIQUEES ET/OU RENDUS ACCESSIBLES DE FAÇON NON AUTORISEE A UN TIERS, ET CE, EN DATE D'OCTOBRE 2016

Le sous-groupe de chauffeurs /
Demandeurs

c.

UBER CANADA INC.

– et – **UBER TECHNOLOGIES INC.**

– et – **UBER B.V.**

– et – **RASIER OPERATIONS B.V.**

– et – **UBER PORTIER B.V.**

Défenderesses

**DEUXIÈME DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI D'INSCRIPTION POUR
ENQUÊTE ET AUDITION DE LA PARTIE DEMANDERESSE**

(Art. 158 al. 1 par. 7 et art. 173 C.p.c.)

**À L'HONORABLE DOMINIQUE POULIN J.C.S. ATTITRÉE À LA PRÉSENTE
ACTION COLLECTIVE, LA PARTIE DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 28 septembre 2021, la Cour a autorisé l'institution de l'action collective pour le compte des membres décrits dans les deux sous-groupes mentionnés en titre, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
2. Le 22 décembre 2021, la partie demanderesse a déposé une Demande introductive d'instance, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
3. Le délai initial pour l'inscription pour enquête et audition expirait le 7 septembre 2022.
4. Le 29 août 2022, les avocats soussignés ont notifié une première demande de prolongation du délai d'inscription pour enquête et audition afin de prolonger ce délai de neuf (9) mois, soit au 7 juin 2023.
5. Le 6 septembre 2022, l'honorable Frédéric Pérodeau j.c.s. a accueilli la demande de prolongation et prolongé le délai d'inscription au 7 juin 2023, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
6. Le même jugement demandait également aux parties de convenir d'un protocole de l'instance au plus tard le 30 septembre 2022.
7. Toutefois, aucun protocole de l'instance n'a été convenu à ce jour par les parties pour les raisons détaillées ci-après.
8. Le 23 septembre 2022, les parties ont communiqué de concert avec l'honorable Frédéric Pérodeau j.c.s. pour l'informer de l'intention de l'ancien demandeur-représentant d'être substitué à ce titre, ainsi que pour annoncer des modifications à venir à la Demande introductive d'instance modifiée.
9. Le 2 novembre 2022, suivant la contestation exprimée par les avocats des défenderesses, les avocats soussignés ont procédé à la notification formelle de la Demande de substitution et pour permission de modifier.
10. Le 30 mars 2023, les parties ont participé à une conférence de gestion devant l'honorable Dominique Poulin j.c.s. relativement à l'administration de la preuve relative à la substitution de l'ancien représentant.

11. Le 4 avril 2023, la partie demanderesse a notifié une déclaration sous serment de l'ancien demandeur-représentant Pierre-Olivier Fortier au soutien de sa substitution.
12. Le 17 mai 2023, l'audience sur la Demande de substitution et pour permission de modifier a eu lieu, ayant débuté par l'interrogatoire devant la Cour de l'ancien demandeur-représentant Pierre-Olivier Fortier.
13. Le 26 mai 2023, l'honorable Dominique Poulin j.c.s. a accueilli la Demande de substitution et pour permission de modifier selon ses conclusions.
14. Ainsi, les parties sont maintenant en mesure d'établir les prochaines étapes du dossier et de les consigner dans un protocole de l'instance, à être déposé au dossier de la Cour.
15. Toutefois, compte tenu de la substitution accordée il y a quelques jours, les parties nécessitent un délai additionnel d'environ 30 jours pour tenter de négocier un protocole de l'instance et le déposer au dossier de la Cour.
16. Ainsi, il est de l'intérêt des parties qu'une prolongation du délai d'inscription pour enquête et audition soit accordée et que le délai pour la mise en état du dossier soit prolongé de **neuf (9) mois, soit jusqu'au 7 mars 2024.**

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR DE :

ACCUEILLIR la présente demande de prolongation de délai pour la mise en état du dossier et le dépôt de la demande d'inscription pour instruction et jugement;

PROLONGER le délai pour la mise en état du dossier et le dépôt de la demande d'inscription pour instruction et jugement jusqu'au **7 mars 2024**;

PERMETTRE aux parties de déposer le premier protocole de l'instance au plus tard dans les 30 jours suivant le jugement sur la présente demande de prolongation de délai;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

MONTRÉAL, le 5 juin 2023

Woods s.e.n.c.r.l./U.P.

WOODS S.E.N.C.R.L.

Avocats de Roxanne Ducharme

Demanderesse-représentante

Me Bogdan-Alexandru Dobrota

Me Ioana Jurca

2000, avenue McGill College, bureau 1700

Montréal (Québec) H3A 3H3

Tél. : 514 982-4545 | Téléc. : 514 284-2046

Courriels : notification@woods.qc.ca

adobrota@woods.qc.ca

ijurca@woods.qc.ca

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je soussignée, Ioana Jurca, avocate, exerçant ma profession auprès du cabinet Woods s.e.n.c.r.l., au 2000, avenue McGill College, bureau 1700, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, H3A 3H3, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'une des avocats de la partie demanderesse dans la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la présente *Deuxième Demande de prolongation du délai d'inscription pour enquête et audition de la partie demanderesse* sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le
5 juin 2023



Me Ioana Jurca

Serment prêté devant moi par moyen
technologique, le **5 juin 2023**

Suzanne Lauzon 241,124
Suzanne Lauzon 241,124
Commissaire à l'assermentation pour
le territoire du Québec et à l'extérieur
du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION CIVILE

1. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

PRENEZ AVIS que la *Deuxième demande de prolongation de délai de la partie demanderesse* sera présentée en division de pratique de la Chambre civile de la Cour supérieure, en une salle à être déterminée au palais de justice de Montréal, situé au 1 Rue Notre-Dame Est, Montréal, à une date et heure à être déterminées, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu.

2. COMMENT JOINDRE L'APPEL DU RÔLE DE PRATIQUE VIRTUEL

Les coordonnées pour vous joindre à l'appel du rôle virtuel de la salle 2.16 sont les suivantes :

a) **par l'outil Teams** : en cliquant sur le lien correspondant à la salle 2.16 disponible [ici](#)¹.

Vous devrez alors inscrire votre nom et cliquez sur « Rejoindre maintenant ». Afin de faciliter le déroulement et l'identification des participants, nous vous invitons à inscrire votre nom de la façon suivante :

Les avocats : Me Prénom, Nom (le nom de la partie représentée)

Les parties non représentées par avocat : Prénom, Nom (précisez : demandeur(esse), défendeur(esse) ou autre)

Pour les personnes qui assistent à une audience publique : se limiter à inscrire la mention « public »

b) **par téléphone** :

Canada (Numéro gratuit) : (833) 450-1741

Canada, Québec (Numéro payant) : +1 581-319-2194

ID de conférence : 470 980 973#

c) **par vidéoconférence** : teams@teams.justice.gouv.qc.ca

ID de la conférence VTC : 1197347661

d) **en personne**, si et seulement si vous n'avez pas accès aux autres moyens précités.

¹ Les Liens TEAMS pour rejoindre les salles du Palais de justice de Montréal en matière commerciale, civile et familiale sont publiés sous la rubrique *Audiences virtuelles* disponible sur le site Internet de la Cour supérieure à l'adresse suivante : <https://coursuperieureduquebec.ca/roles-de-la-cour/audiences-virtuelles>.

3. DÉFAUT DE PARTICIPER À L'APPEL DU RÔLE DE PRATIQUE

PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de participer à l'appel du rôle, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous, sans autre avis ni délai.

4. OBLIGATIONS

4.1 La collaboration

PRENEZ AVIS que vous avez l'obligation de coopérer avec l'autre partie, notamment en vous informant mutuellement, en tout temps, des faits et des éléments susceptibles de favoriser un débat loyal et en vous assurant de préserver les éléments de preuve pertinents (*Code de procédure civile*, art. 20).

4.2 Mode de prévention et de règlement des différends

PRENEZ AVIS que vous devez, avant de vous adresser au Tribunal, considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de votre différend qui sont la négociation entre les parties de même que la médiation ou l'arbitrage, pour lesquels les parties font appel à l'assistance d'un tiers (*Code de procédure civile*, art. 1 et 2).

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 5 juin 2023

Woods s.e.n.c.r.l./U.P.

WOODS S.E.N.C.R.L.

Avocats de Roxanne Ducharme

Demanderesse-représentante

Me Bogdan-Alexandru Dobrota

Me Ioana Jurca

2000, avenue McGill College, bureau 1700

Montréal (Québec) H3A 3H3

Tél. : 514 982-4545 | Téléc. : 514 284-2046

Courriels : notification@woods.qc.ca

adobrota@woods.qc.ca

ijurca@woods.qc.ca

Suzanne Lauzon

De: Suzanne Lauzon
Envoyé: 5 juin 2023 13:49
À: fgiroux@mccarthy.ca; gquerry@mccarthy.ca; MBTRUDEAU@mccarthy.ca; notification@mccarthy.ca
Cc: Bodgan-Alexandru Dobrota; Ioana Jurca; Louise Dompierre
Objet: **NOTIFICATION** Deuxième Prolongation de délai (2023-06-05), 500-06-000902-185
Roxanne Ducharme et al. c. Uber Canada et al. (N/d: 6235-1)
Pièces jointes: Deuxième demande de prolongation de délai (23-06-05).pdf

BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR COURRIEL (Articles 133 et 134 C.p.c.)

COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-000902-185

EXPÉDITEURS :

NOM DE L'ÉTUDE :	WOODS S.E.N.C.R.L.
NOM DE L'AVOCAT(E) :	Me Bogdan-Alexandru Dobrota Me Ioana Jurca Avocats de la Demanderesse-Représentante
ADRESSE :	2000, av. McGill College, bureau 1700 Montréal (Québec) H3A 3H3
TÉLÉPHONE :	514 982-4545
TÉLÉCOPIEUR :	514 284-2046
NOTIFICATION PAR COURRIEL :	adobrota@woods.qc.ca ijurca@woods.qc.ca notification@woods.qc.ca
NOTRE DOSSIER :	6235-1

DESTINATAIRES :

NOM DE L'ÉTUDE :	MCCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S.R.L.
NOM DE L'AVOCAT :	Me François Giroux Me Gabriel Querry Me Mathieu Bernier Trudeau Avocats des Défenderesses
ADRESSE :	1000, rue De La Gauchetière Ouest, 25 ^e étage Montréal (Québec) H3B 0A2
TÉLÉPHONE :	514 397-5638 4273 4431 7837
TÉLÉCOPIEUR :	514 875-6246

NOTIFICATION : fgiroux@mccarthy.ca | gquery@mccarthy.ca |
mbtrudeau@mccarthy.ca | notification@mccarthy.ca

INFORMATION :

Date : 5 juin 2023 **Heure de transmission :** voir l'heure d'envoi du présent courriel

Nombre et nature des documents transmis : 1

- Deuxième Prolongation de délai (2023-06-01)

N.B. Si cette notification vous est transmise par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur en téléphonant au numéro ci-dessus. Veuillez de plus détruire le présent courriel sans le reproduire.



Suzanne Lauzon
Adjointe juridique de Mes Ioana Jurca et Emily Martin
Legal assistant to Mtre Ioana Jurca and Mtre Emily Martin
T 514.379.2035 | slauzon@woods.qc.ca

Woods s.e.n.c.r.l./LLP
www.litigationboutique.com
2000, McGill College, bureau 1700, Montréal, Qc, Canada H3A 3H3
T 514.982.4545 | F 514.284.2046 | [in](#)

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2023-PROC-00146291

Date et heure de transmission :
2023-06-05 13:57:23

Numéro de dossier judiciaire : 500-06-000902-185

Titre : Deuxième demande de prolongation de délai (23-06-05), preuve de notification (N/d: 6235-1)

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant prioritaires dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre document soit considéré comme reçu à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2023 - 2.0.79.800

N° : 500-06-000902-185
(Chambre des actions collectives)

**COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE MONTRÉAL
PROVINCE DE QUÉBEC**

ROXANNE DUCHARME

Demanderesse-représentante

– et –

Toutes les personnes résidant au Québec qui ont, à titre d’usagers, fourni des renseignements personnels à Uber collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber et communiqués et/ou rendus accessibles de façon non autorisée à un tiers, et ce, en date d’octobre 2016

Le sous-groupe d’usagers / Demandeurs

– et –

Toutes les personnes résidant au Québec qui ont, à titre de chauffeurs, fourni des renseignements personnels à Uber collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber et communiqués et/ou rendus accessibles de façon non autorisée à un tiers, et ce, en date d’octobre 2016

Le sous-groupe de chauffeurs / Demandeurs

c.

UBER CANADA INC.,

– et – **UBER TECHNOLOGIES INC.,**

– et – **UBER B.V.,**

– et – **RASIER OPERATIONS B.V.,**

– et – **UBER PORTIER B.V.,**

Défenderesses

**DEUXIÈME DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI
D’INSCRIPTION POUR ENQUÊTE ET AUDITION**

Nature : Action collective

Montant en litige : 10 000 000 \$, sauf à parfaire

ORIGINAL

Me Bogdan-Alexandru Dobrota / Me Ioana Jurca

Dossier n° : 6235-1

Woods s.e.n.c.r.l. Avocats

2000, av. McGill College, bureau 170099

Montréal (Québec) H3A 3H3

T 514 982-4545 F 514 284-2046

Notification : notification@woods.qc.ca

Code BW 0208

